MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

Stratégie européenne et internationale

du ministère de l'Éducation nationale

2026 > 2031

Édito



© Hugo_Renard - MEN

L'éducation est un pilier de notre souveraineté, mais aussi un levier essentiel pour relever les défis mondiaux. Dans un monde marqué par les transitions numérique et écologique et les évolutions géopolitiques, l'éducation ne peut se limiter aux frontières nationales. Les défis que nous partageons avec nos partenaires européens et internationaux – accès universel à l'éducation, maîtrise des compétences fondamentales, défense des valeurs démocratiques, transition écologique ou encore souveraineté numérique – appellent une mobilisation partagée. C'est l'objectif de la stratégie européenne et internationale 2026-2031 du ministère, élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs.

Cette stratégie s'articule autour de trois ambitions : rayonner, en promouvant l'excellence et les valeurs de notre modèle éducatif ; échanger, en multipliant les coopérations et les mobilités pour nos élèves et nos personnels ; s'inspirer, en intégrant les bonnes pratiques internationales pour renforcer nos politiques publiques. Elle s'inscrit dans les cadres fixés par l'Union européenne, l'ONU et la Francophonie, tout en répondant aux priorités nationales, comme l'inclusion, l'innovation pédagogique ou l'attractivité des métiers de l'éducation.

Pour y parvenir, nous mobiliserons l'ensemble des forces vives du ministère : administrations centrales, académies, opérateurs comme France Éducation international, et partenaires ministériels. Cette démarche collective vise à faire de l'École française un acteur clé de la coopération internationale, solidaire face aux crises, ambitieuse pour nos jeunes, et fidèle à l'idéal d'une éducation équitable et de qualité pour tous. Ensemble, nous construisons l'École de demain, ouverte sur le monde.



Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale

Stratégie européenne et internationale

Ministère de l'Éducation nationale

2026-2031

Une stratégie européenne et internationale pour l'Éducation nationale

Si l'éducation relève d'abord de la compétence des États, les politiques éducatives doivent également répondre à des défis partagés. Plusieurs grands enjeux traversent en effet, nos sociétés mondialisées et trouvent un écho particulier à l'École : accès universel à l'éducation et maîtrise des compétences, bien-être des élèves et des personnels, défense des valeurs citoyennes et démocratiques, développement de l'esprit critique, mutations économiques et défis du changement climatique, souveraineté numérique et prise en compte des effets de l'intelligence artificielle, ou encore attractivité des métiers de l'éducation.

Dans ce contexte, les questions d'éducation et de formation occupent aujourd'hui une place centrale dans la coopération internationale. À ce titre, la France s'inscrit pleinement dans les objectifs et les orientations fixés par l'Union européenne (espace européen de l'éducation, union des compétences) et les organisations internationales, en particulier l'Organisation des Nations unies (ONU) (objectif de développement durable n°4 pour une éducation inclusive, équitable et de qualité) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

La stratégie européenne et internationale du ministère de l'Éducation nationale 2026-2031 entend contribuer à la formation de jeunes citoyens éclairés, à accompagner le développement professionnel des personnels et à renforcer le rayonnement de la France et de ses valeurs dans le monde.

Émanant d'une large consultation des acteurs de l'administration centrale, des services déconcentrés et des opérateurs du ministère engagés dans la coopération européenne et internationale, cette stratégie vise à définir des ambitions communes et des engagements précis pour les années à venir, en cohérence avec les orientations gouvernementales.

La coopération européenne et internationale dans le domaine de l'éducation mobilise en effet, au-delà du ministère de l'Éducation nationale (MEN), de nombreux ministères, au premier rang desquels le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Au-delà des États membres de l'Union européenne et de nos voisins, partenaires historiques et des États membres de la francophonie, cette démarche fait le choix de ne pas identifier de pays prioritaires afin de pouvoir répondre à la fois aux enjeux d'ouverture internationale de notre système éducatif tout en s'adaptant aux évolutions du contexte international. La coopération en faveur des systèmes éducatifs de pays confrontés aux conséquences de crises et de conflits représente cependant un enjeu important.

Inscrite dans les orientations gouvernementales, cette stratégie constitue le cadre de référence pour l'action internationale des services et directions d'administration centrale et déconcentrée. Elle oriente la stratégie internationale des opérateurs du ministère. Au sein du secrétariat général du MEN,

la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) en pilote et coordonne la mise en œuvre, en articulation avec l'ensemble des acteurs du MEN et en lien avec les autres ministères.

France Éducation international (FEI) constitue l'opérateur pivot du ministère en matière de coopération éducative, dont il a vocation à être l'ensemblier.

Une action collective

Le ministère de l'Éducation nationale se dote d'une stratégie européenne et internationale pour donner un cap commun à ses actions, les inscrire au service des priorités éducatives françaises et en mesurer les résultats.

Cette stratégie vise à articuler trois ambitions principales :

I. **Rayonner**, en faisant connaître et reconnaître les principes, les diplômes et les expertises du système éducatif français ;
II. **Échanger**, en développant des coopérations et des mobilités accessibles à un plus grand nombre d'élèves et de personnels ;
III. **S'inspirer**, en tirant des enseignements des pratiques et des expériences étrangères pour enrichir la formation des personnels, le fonctionnement des établissements, les politiques éducatives françaises et en mobilisant les financements européens.

Le pilotage et la mise en œuvre

La mise en œuvre de ces orientations suppose de renforcer les capacités des acteurs à tous les niveaux du système éducatif, en développant les compétences linguistiques et interculturelles, l'ingénierie des projets européens et internationaux, la capacité à mobiliser les financements, la connaissance des systèmes éducatifs partenaires et l'animation des réseaux de coopération.

Cette stratégie doit ainsi permettre de mieux coordonner les initiatives de l'administration centrale, des régions académiques et des académies, des établissements et des opérateurs, tout en définissant des critères explicites de priorisation lorsque les ressources ou les opportunités entrent en concurrence : contribution à une priorité éducative identifiée, bénéfices attendus pour les élèves et les personnels, apports réciproques du partenariat et moyens nécessaires.

Afin d'en assurer la traduction opérationnelle, cette stratégie a vocation à être déclinée en une feuille de route pilotée par la DREIC, élaborée en lien étroit avec les directions concernées du MEN, les opérateurs et les académies, parfois dans un contexte interministériel. Cette feuille de route permettra de structurer la mise en œuvre de la stratégie : suivi de son action via des indicateurs, identification des responsabilités et des partenariats. Elle sera l'occasion d'en capitaliser les résultats pour en tirer des enseignements et définir les prochaines étapes. Ainsi, la stratégie fera l'objet d'un bilan périodique complet.

Des focus thématiques permettent de mettre en lumière certains dispositifs, acteurs ou modalités d'intervention particulièrement structurants. L'ensemble des acteurs et programmes évoqués au fil de ce document figurent en annexe.

Sommaire

Enjeu 1 - Rayonner **4**
Objectif 1 : Valoriser le savoir-faire et les valeurs françaises 4
Action 1 : Mobiliser l'expertise du ministère de l'Éducation nationale 4
Action 2 : Porter les priorités éducatives françaises dans les enceintes européennes et internationales 5
Objectif 2 : Valoriser le plurilinguisme 5
Action 3 : Construire et rendre lisible sur l'ensemble du territoire une offre scolaire européenne et internationale conduisant à des diplômes 6
Action 4 : Attester le niveau de langue grâce aux certifications 6
Objectif 3 : Contribuer à garantir la qualité de l'enseignement français à l'étranger 7
Action 5 : S'assurer de la conformité des établissements avec les exigences du système éducatif français, notamment par l'homologation et la mobilisation des personnels 7

Enjeu 2 - Échanger **8**
Objectif 4 : Offrir aux élèves et aux apprentis une expérience de mobilité européenne ou internationale 8
Action 6 : Démocratiser les expériences d'ouverture européenne et internationale 8
Action 7 : Reconnaître et valoriser la mobilité dans les parcours scolaires et les diplômes 9
Action 8 : Sécuriser les mobilités internationales 10
Objectif 5 : Développer les mobilités et les échanges des personnels d'éducation 10
Action 9 : Faire de la mobilité un levier de développement professionnel 10
Action 10 : Renforcer les échanges et les coopérations pédagogiques européennes et internationales 11
Objectif 6 : Accroître et structurer les partenariats scolaires 12
Action 11 : Structurer et valoriser des partenariats durables 12

Enjeu 3 - S'inspirer **13**
Objectif 7 : Éclairer la décision publique par la comparaison et la veille internationales 13
Action 12 : Mesurer et situer les résultats français dans le monde à travers les enquêtes internationales (PISA, TIMSS, PIRLS, TALIS…) et les travaux européens et internationaux 13
Action 13 : Structurer la veille et les comparaisons internationales des systèmes éducatifs et en diffuser les enseignements utiles à la décision publique 13
Objectif 8 : Enrichir les pratiques professionnelles 14
Action 14 : Exposer les personnels d'encadrement à d'autres pratiques d'enseignement, de formation et de pilotage et organiser leur réinvestissement professionnel 14
Objectif 9 : S'appuyer sur les réseaux et les financements européens et internationaux, au service des priorités éducatives françaises 14
Action 15 : Partager et confronter les expériences entre pairs, notamment dans les groupes de travail européens et les réseaux de pays partageant des priorités communes 15
Action 16 : Mobiliser des fonds européens et internationaux au service de la coopération internationale et des priorités éducatives françaises 15

Table des indicateurs **16**
Glossaire **18**
Infographie **28**

Enjeu 1 - Rayonner

Faire connaître, reconnaître et valoriser le système éducatif français, ses certifications et ses diplômes, sa langue et son expertise, afin de renforcer son attractivité et le rayonnement éducatif de la France dans le monde.

Objectif 1 : Valoriser le savoir-faire et les valeurs françaises

Porter les priorités de la France en éducation et son expertise dans les enceintes européennes et multilatérales et auprès des partenaires étrangers et des bailleurs.

Résultats attendus

- Rendre l'expertise du MEN plus identifiable et valorisable auprès des partenaires.
- Associer systématiquement, de manière structurée et cohérente, l'expertise compétente aux coopérations prioritaires.
- Donner de la visibilité aux contributions françaises, aux travaux européens et internationaux par leur valorisation.

Action 1 : Mobiliser l'expertise du ministère de l'Éducation nationale

L'expertise française en éducation est identifiée et recherchée par de nombreux États. Ingénierie de formations, certifications, évolution des programmes, formation des personnels, modernisation des pratiques pédagogiques, voie professionnelle en particulier dans certains domaines d'excellence (transition énergétique et numérique, intelligence artificielle, aéronautique, hôtellerie-restauration et métiers du tourisme, design et métiers d'arts, industrie) représentent les champs les plus explorés. Coordonnée par FEI, en lien avec le MEAE, l'accueil régulier de délégations étrangères constitue un premier pas vers des projets structurants.

Dans le contexte d'évolution particulièrement rapide du marché du travail et des métiers, la voie professionnelle suscite tout particulièrement l'intérêt des partenaires étrangers. Elle est également identifiée comme source d'une reconnaissance des qualifications dans certains pays dont une grande part de l'activité relève d'un important secteur informel.

Échanges de bonnes pratiques, mobilisation d'experts, partenariats avec les campus des métiers et des qualifications (CMQ), campus professionnels franco-étrangers dans le monde constituent la vaste palette des modalités coopérations spécifiquement à ces parcours.

***FOCUS** : Les centres d'excellence professionnelle (CoVE)*

Les Centres d'excellence professionnelle (CoVE) européens constituent une initiative phare du programme Erasmus+, inspiré des Campus des métiers et des qualifications (CMQ) français. Elle vise à créer des réseaux internationaux alliant établissements d'enseignement et de formation professionnels (EFP), entreprises, collectivités, partenaires sociaux et acteurs de la recherche. Partage de pratiques ayant fait leurs preuves, reconnaissance de certifications, renforcement du lien école-entreprise constituent les grands objectifs de ces partenariats. Ces réseaux constitués d'au moins huit partenaires dont quatre relèvent du programme Erasmus+ bénéficient de financements allant jusqu'à 4 M€.

Action 2 : Porter les priorités éducatives françaises dans les enceintes européennes et internationales

Le MEN est présent dans de nombreuses instances européennes et multilatérales, en particulier : conseils des ministres, comité de l'éducation-UE, comité du programme Erasmus+, groupes d'experts, comité directeur de l'éducation du Conseil de l'Europe, Comité directeur de l'ODD4-UNESCO, instances de l'OCDE consacrées aux politiques éducatives, aux indicateurs et aux enquêtes, Conférence des ministres francophones de l'éducation (CONFEMEN). Il participe et contribue au G7 et au G20 lorsque l'éducation figure à l'agenda.

***FOCUS** : L'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe (OHTE) - Conseil de l'Europe*

Porté sous présidence française, l'OHTE est fondé en 2020. Il rassemble 19 États et un observateur. Dans un contexte où l'histoire ne fait parfois plus partie des enseignements obligatoires, cet observatoire s'est donné pour mission de promouvoir des pratiques pédagogiques conformes aux valeurs du Conseil de l'Europe. Il collecte, traite et met à disposition des informations factuelles sur la manière dont l'histoire est enseignée dans les États membres, tout en favorisant un dialogue entre experts. Deux représentants du MEN issus de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) et de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) y siègent régulièrement.

Cette présence constitue l'occasion de se doter d'orientations communes dans un domaine qui reste de la compétence des États. Elle permet de faire valoir une approche française de l'Éducation fondée, notamment sur l'égalité d'accès à l'éducation, l'exigence des savoirs, l'excellence de la voie professionnelle, l'inclusion et l'accessibilité des apprentissages, la formation des citoyens et la souveraineté numérique.

C'est enfin dans ce cadre que s'élaborent les méthodes de collecte et l'identification de données comparatives pour lesquelles le MEN, au travers de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) veille particulièrement à la cohérence des données produites et aux modalités de recueil. La France accompagne ainsi tout particulièrement certains pays francophones dans la production de données éclairantes concernant les acquis des élèves au travers du Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) porté par la CONFEMEN.

Indicateur pour l'objectif 1
Nombre d'experts nommés par type de projet de coopération éducative et par type d'enceinte

Objectif 2 : Valoriser le plurilinguisme

Promouvoir la langue française dans le monde tout en favorisant le plurilinguisme des élèves français, notamment au travers de parcours d'enseignement européens et internationaux (ici ou QR code ci-contre).

Résultats attendus

- Favoriser l'accès à l'enseignement de et en langues vivantes.
- Encourager l'accès des élèves aux enseignements européens et internationaux.
- Préserver l'apprentissage des langues sur l'ensemble du territoire.

Action 3 : Construire et rendre lisible sur l'ensemble du territoire une offre scolaire européenne et internationale conduisant à des diplômes

Le système éducatif français offre une variété de langues et de dispositifs linguistiques particulièrement riches (classes d'immersion, enseignement des disciplines en langue vivante étrangère, sections bilangues, sections européennes ou de langues orientales, sections binationales, sections internationales), parfois dès l'école primaire. Ces parcours sont associés à des diplômes qui impliquent, pour certains, des partenaires étrangers :

- Les sections binationales permettent la délivrance simultanée du baccalauréat et de leur équivalent étranger : l'Abibac (avec l'Allemagne), le Bachibac (avec Espagne), l'Esabac (avec l'Italie).
- Les sections internationales (18 langues) conduisent au baccalauréat français international et pour certaines d'entre elles à la délivrance simultanée du baccalauréat et de leur équivalent étranger.

Il existe deux lycées franco-allemands (Buc et Strasbourg), qui proposent un enseignement binational intégré débouchant au lycée sur une formation paritaire bilingue, validé par le baccalauréat franco-allemand.

La France accueille par ailleurs quatre écoles européennes (Strasbourg, Manosque, Paris, Lille) conduisant au baccalauréat européen.

La richesse de ces dispositifs, accessibles sur l'ensemble du territoire, constitue, pour les élèves et les professeurs, une véritable fenêtre ouverte sur le monde. Cette diversité contribue également à renforcer l'attractivité internationale du système éducatif français, notamment dans le réseau d'enseignement français à l'étranger.

***FOCUS** : Le programme des assistants de langue*

Les assistants de langue française à l'étranger ou de langues étrangères en France sont affectés dans des écoles ou des établissements scolaires. Ils ont pour mission d'améliorer les compétences en communication des élèves, notamment à l'oral.

Véritables ambassadeurs de leur langue et de leur culture, les assistants de langue insufflent une dimension vivante et authentique aux apprentissages. En intervenant aux côtés des enseignants, ils enrichissent les pratiques pédagogiques et participent pleinement à l'ouverture internationale de l'école ou de l'établissement. Grâce à ce programme, créé en 1905 et aujourd'hui coordonné par FEI, ce sont 1400 postes pour des assistants de langue française et 4400 postes pour des assistants de langue vivante étrangère qui sont ouverts chaque année.

Action 4 : Attester le niveau de langue grâce aux certifications

Consolider l'apprentissage du français en instaurant des références communes et reconnues dans le monde, afin de garantir un apprentissage de la langue française accessible, rigoureux et valorisé sur la scène internationale. Adossés au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), les diplômes et test de français langue étrangère (DELF, DALF et TCF), élaborés par FEI, attestent de compétences linguistiques clairement identifiées et comparables partout en Europe et dans le monde. Ils permettent de valider les compétences en français, depuis les premiers apprentissages jusqu'aux niveaux les plus avancés. Ils facilitent la reconnaissance des acquis, sécurisent les parcours linguistiques et contribuent à l'attractivité de la langue française.

Indicateur pour l'objectif 2

Nombre de diplômes nationaux et de certifications en langue française (DELF-DALF-TCF) délivrés dans le monde

Objectif 3 : Contribuer à garantir la qualité de l'enseignement français à l'étranger

La France s'investit pour faire du réseau d'enseignement français à l'étranger l'un des plus denses et des plus attractifs au monde.

En délivrant les diplômes français, en mobilisant des professeurs et un ensemble de personnels titulaires du MEN, en les accompagnant dans leur formation aux côtés de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), le MEN contribue à la qualité de ce réseau de 640 établissements répartis dans 140 pays et accueillant plus de 400 000 élèves dont 1/3 sont de nationalité française, auxquels s'ajoutent près de 16 000 élèves scolarisés par le centre national d'enseignement à distance (Cned) donc 9 100 en scolarité réglementée (classe complète et cours à la carte).

Résultats attendus

- Délivrer des diplômes français.
- Garantir la conformité des établissements d'enseignement français à l'étranger aux principes, aux programmes et à l'organisation pédagogique ayant cours en France.
- Garantir la continuité de l'enseignement français partout dans le monde.

***FOCUS** : Le processus interministériel d'homologation*

L'homologation est la procédure par laquelle le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères reconnaissent, en lien avec AEFE, que des établissements d'enseignement du premier ou du second degré situés à l'étranger dispensent un enseignement conforme aux principes, aux programmes et à l'organisation pédagogique applicables en France.

Sous la coordination de la DREIC, de la DGESCO, de la direction générale des ressources humaines, de la direction de l'encadrement et de l'IGÉSR d'un côté et du MEAE de l'autre, la direction générale de la mondialisation, les postes diplomatiques et l'AEFE se mobilisent pour accompagner les établissements, expertiser les demandes au moment d'intégrer ce réseau puis tous les cinq ans.

Dépassant les contours d'une simple démarche administrative et relevant d'une véritable assurance-qualité, fruit d'une riche coopération interministérielle, l'homologation des établissements d'enseignement français à l'étranger constitue le socle de la qualité et du développement d'un réseau d'établissements très divers, conservant une large part d'autonomie tout en étant capables d'accompagner des élèves français et étrangers vers les diplômes français sur l'ensemble des continents.

Action 5 : S'assurer de la conformité des établissements avec les exigences du système éducatif français, notamment par l'homologation et la mobilisation des personnels

Garantir que les établissements français à l'étranger proposent un enseignement et une organisation conformes aux standards du système éducatif français, afin d'offrir des parcours riches et variés et de faire de ces lieux d'enseignement des espaces d'épanouissement pour tous.

Le Cned peut contribuer à cet objectif en complétant l'offre de scolarité existante ou en la faisant émerger.

Indicateur pour l'objectif 3

Nombre de dossiers d'homologation délivrés et renouvelés

Enjeu 2 - Échanger

Développer les mobilités individuelles comme collectives et des projets de coopérations pour permettre aux élèves et aux personnels de vivre des expériences d'ouverture sur l'Europe et le monde (ici ou QR code ci-contre).

Objectif 4 : Offrir aux élèves et aux apprentis une expérience de mobilité européenne ou internationale

Généraliser l'accès à la mobilité, sous toutes ses formes, afin que chaque élève, quel que soit son territoire ou son contexte, puisse en bénéficier.

Résultats attendus

- Développer la part des élèves et des apprentis bénéficiant d'une expérience européenne ou internationale en portant une attention particulière aux élèves et aux territoires qui en bénéficient le moins.
- Préparer la mobilité, garantir la continuité pédagogique et rendre visibles les compétences disciplinaires, linguistiques, interculturelles et professionnelles acquises.
- Au-delà des mobilités entrantes et sortantes, encourager les échanges via les partenariats entre établissements, les projets de coopération à distance et la participation aux projets européens.
- Veiller à la sécurisation des mobilités grâce à une plateforme dédiée.

***FOCUS** : Le programme Erasmus+ Education/Formation et les programmes franco-allemands de ProTandem et de l'OFAJ (1/2)*

Par le biais de son volet Éducation et Formation, le programme Erasmus+ demeure le programme phare de la stratégie d'ouverture européenne du ministère. La DREIC, en tant qu'autorité nationale du GIP Agence Erasmus+ France/Éducation Formation, coordonne les orientations stratégiques en lien avec les ministères chargés de l'enseignement supérieur, du travail, de l'agriculture, de la culture et des affaires étrangères.

L'Agence Erasmus+ France/Éducation Formation, située à Bordeaux, assure la mise en œuvre opérationnelle du programme Erasmus+ à l'échelle nationale dans quatre domaines : enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels, enseignement supérieur et éducation des adultes). Elle gère annuellement un budget global supérieur à 420M€ qui permet de financer, chaque année, près de 200 000 mobilités dont la moitié concerne les publics scolaires (élèves, apprentis et personnels). Ce qui fait de la France le premier pays d'envoi en mobilités Erasmus+.

Particulièrement mobilisée sur les publics les plus éloignés de la mobilité, l'Agence s'est dotée d'un plan d'action en faveur de la priorité « inclusion et diversité » qui vise notamment à renforcer la visibilité du programme auprès de ces publics et des établissements qui les accueillent et à leur proposer un accompagnement ciblé. Pour l'aider dans ses missions, l'Agence dispose d'un réseau de développeurs et d'ambassadeurs Erasmus+.

Action 6 : Démocratiser les expériences d'ouverture européenne et internationale

Intégrer systématiquement une dimension européenne ou internationale dans les parcours éducatifs et permettre ainsi aux élèves et aux apprentis de développer des compétences clés pour leur avenir.

De nombreux dispositifs (détaillés dans le glossaire) accompagnent la mobilité des élèves en Europe. Des projets à distance constituent souvent une première étape.

L'action eTwinning, portée, en France par Réseau Canopé, favorise les projets collaboratifs entre établissements scolaires européens, développe les compétences linguistiques, numériques et interculturelles des élèves et contribue à démocratiser l'accès aux expériences internationales, tout en renforçant les pratiques pédagogiques innovantes.

***FOCUS** : Le programme Erasmus+ Education/Formation et les programmes franco-allemands de ProTandem et de l'OFAJ (2/2)*

ProTandem, l'agence franco-allemande pour les échanges dans l'enseignement et la formation professionnels, gère depuis 1980 des programmes de mobilités pour les publics de l'enseignement et la formation professionnelle, répartis dans plus de 50 secteurs professionnels (avec environ 1 500 participants par an). Elle est soutenue en France par le ministère de l'Éducation nationale, le ministère du Travail et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et par le ministère fédéral allemand de l'Éducation, de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse.

Les programmes de mobilité de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) proposent quant à eux, une offre très diversifiée pour les mobilités des jeunes, collectives ou individuelles, de durée variable et couvrant tous les publics scolaires et extrascolaires. On compte plus de 10 millions de bénéficiaires depuis la création de l'OFAJ en 1963. L'OFAJ s'est engagé avec succès dans une politique visant à garantir un minimum de 20 % de ses bénéficiaires issus des jeunes avec moins d'opportunités (JAMO).

L'OFAJ est soutenue par le ministère français de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le ministère fédéral allemand de l'Éducation, de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse.

Action 7 : Reconnaître et valoriser la mobilité dans les parcours scolaires et les diplômes

Renforcer la reconnaissance de la mobilité comme composante du parcours de formation des élèves et des apprentis en valorisant les compétences linguistiques, interculturelles et professionnelles acquises lors des expériences européennes et internationales.

Il s'agit de mieux intégrer ces acquis dans les parcours scolaires et les certifications, afin de favoriser leur reconnaissance et leur valorisation dans la poursuite d'études et l'insertion professionnelle. Les acquis de la mobilité peuvent être valorisées selon plusieurs modalités :

- L'indication « mobilité européenne et internationale » peut figurer sur le diplôme du baccalauréat général et technologique.
- L'unité facultative de mobilité permet aux élèves et apprentis de la voie professionnelle de faire reconnaître une période de formation effectuée à l'étranger dans les baccalauréats professionnels, les CAP et autres diplômes professionnels de niveau 3 et 4.
  Cette reconnaissance peut permettre d'obtenir des points supplémentaires à l'examen et de se voir délivrer l'attestation MobilitéPro. L'attestation EUROPRO peut accompagner ces diplômes et les diplômes de niveau 5 (Brevet de technicien supérieur…).
- Enfin, l'attestation européenne Europass Mobilité rend les compétences acquises plus lisibles pour les partenaires de formation et les employeurs, en France mais également en Europe.

Action 8 : Sécuriser les mobilités internationales

Assurer un cadre sécurisé et structurant pour le déploiement des mobilités.

Sécuriser les mobilités européennes et internationales des élèves et des personnels suppose une préparation adaptée, une traçabilité des déplacements et une coordination efficace entre établissements, académies et administration centrale, notamment en situation de crise. La plateforme dédiée contribue à ce suivi partagé et au pilotage des mobilités pour le second degré.

***FOCUS** : La plateforme de mobilités scolaires internationales*

Afin de soutenir l'ouverture internationale du système éducatif, une plateforme « mobilités scolaires internationales » est déployée dans toutes les académies.
Elle constitue pour le ministère de l'Éducation nationale un outil opérationnel en recensant toutes les mobilités internationales des établissements scolaires du second degré, du public et du privé sous-contrat, permettant ainsi un suivi efficace en cas de gestion de crise, tout en rationalisant pour les services et les établissements, la saisie des mobilités scolaires internationales. Cette plateforme recense le nombre de mobilités des élèves et des personnels, entrantes et sortantes, à des fins de statistiques et de pilotage, avec une visibilité pour les différents échelons territoriaux (établissement, académie, ministère). Elle permet de valoriser les expériences de mobilités scolaires pour le parcours scolaire des élèves et le parcours professionnel des personnels avec l'édition de certificats.

Indicateurs pour l'objectif 4
Nombre de mobilités réalisées par les élèves du second degré et les apprentis
Nombre de lycéens et d'apprentis disposant de l'indication « mobilité européenne et internationale » au baccalauréat (voie générale et technologique) ou de l'unité facultative de mobilité (voie professionnelle)

Objectif 5 : Développer les mobilités et les échanges des personnels d'éducation

Maîtriser une autre langue et se confronter à d'autres pratiques professionnelles dès sa formation initiale puis tout au long de sa carrière permet d'enrichir son parcours et de le réinvestir au service de la réussite des élèves.

Résultats attendus

- Relier les mobilités, entrantes comme sortantes, aux priorités de formation et au projet d'établissement.
- Faire du retour d'expérience une étape explicite de chaque mobilité soutenue.
- Promouvoir la mobilité dans les parcours des personnels et diversifier leurs formats.

Action 9 : Faire de la mobilité un levier de développement professionnel

Le ministère soutient plusieurs programmes permettant aux personnels de découvrir d'autres systèmes éducatifs, de renforcer leurs compétences linguistiques et interculturelles, de confronter leurs pratiques professionnelles et de développer des coopérations durables avec leurs homologues étrangers. Ces expériences ont vocation à enrichir les parcours professionnels et à favoriser le

réinvestissement des compétences acquises dans les pratiques pédagogiques et les projets d'établissement.

Les programmes CODOFIL, Élysée Prim et Jules Verne favorisent l'immersion professionnelle des enseignants dans des systèmes éducatifs étrangers et le partage de pratiques pédagogiques. ProTandem renforce les échanges franco-allemands dans l'enseignement et la formation professionnels, tandis que les séjours professionnels et les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel accompagnent l'acquisition de compétences plurielles des enseignants.

Le programme Erasmus+ complète cette offre avec un cadre européen plus large, en soutenant la mobilité et les projets de coopérations. Il encourage ainsi le développement professionnel des personnels éducatifs et permet l'enrichissement mutuel des pratiques éducatives entre établissements et organismes de formation européens.

Action 10 : Renforcer les échanges et les coopérations pédagogiques européennes et internationales

Favoriser la mise en réseau des organismes de formation, établissements scolaires et acteurs éducatifs, en France et dans le monde, afin de répondre collectivement aux appels à projets, constituer des consortiums, organiser des mobilités et échanger sur les bonnes pratiques.

Ces coopérations permettent de mutualiser les expertises, de développer des pratiques pédagogiques innovantes et de renforcer les partenariats éducatifs durables au service de la formation des personnels et de la qualité des enseignements. Le Réseau des INSPÉ concourt ainsi à sensibiliser les futurs enseignants aux enjeux de l'ouverture européenne et internationale.

***FOCUS** : Les Académies Erasmus+ des enseignants*

Issue d'une initiative française, les académies Erasmus+ des enseignants permettent, depuis 2021, l'instauration de partenariats entre les organismes européens chargés de la formation initiale et continue des professeurs afin de renforcer les échanges de bonnes pratiques, la mobilité et la pratique d'autres langues et de favoriser l'émergence d'une communauté européenne des professeurs.

Les écoles académiques de la formation continue et les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ) ont naturellement vocation à s'inscrire dans cette dynamique. Ces académies européennes de formation constituent un élément d'attractivité de la formation au métier de professeur.

Les coopérations s'appuient sur des outils et des réseaux variés : eTwinning contribue à l'animation d'une communauté de professeurs engagés dans des projets européens ; les réseaux européens ou francophones (réseau universitaire francophone pour l'innovation pédagogique-Agence universitaire de la francophonie, réseau francophone pour l'éducation aux media auquel contribue le CLEMI-R Canopé) mettent en relation les expertises et les acteurs de formation.

Les initiatives « Team Europe » financées par l'Union européenne réunissent des partenaires européens dans le cadre de projets de coopération internationaux.

Indicateur pour l'objectif 5

Nombre de mobilités et d'échanges d'enseignants et de personnels éducatifs déclarés par les établissements sur la plateforme Mobilités scolaires internationales et dans le cadre d'eTwinning

Objectif 6 : Accroître et structurer les partenariats scolaires

Développer des partenariats scolaires durables dans le cadre des accords ministériels et académiques.

Résultats attendus

- Développer des partenariats scolaires inscrits dans la durée.
- Renforcer l'articulation entre niveau national, académique et les établissements.

Action 11 : Structurer et valoriser des partenariats durables

Structurer les partenariats scolaires et créer des réseaux d'établissements en accompagnant les équipes pour identifier des partenaires.

Valoriser l'ouverture européenne et internationale des écoles, collèges et lycées dans le cadre de partenariats formalisés afin de renforcer les compétences transversales et linguistiques acquises à l'occasion des projets et des échanges.

Le ministère noue des partenariats sous différentes formes avec des pays étrangers. Ces engagements ont vocation à être déclinés au niveau des régions académiques et des académies. Ils favorisent l'échange d'expertises, les mobilités et le développement de partenariats scolaires.

***FOCUS** : DRAREIC, ERAEI et le label Euroscol*

Pour structurer de manière opérationnelle et stratégique l'ouverture européenne et internationale, le système éducatif français s'appuie sur une organisation unique. Au sein des régions académiques, les délégués régionaux académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DRAREIC) et leurs adjoints en académie (DAREIC) apportent leurs conseils aux recteurs et mettent en œuvre la stratégie régionale en matière d'ouverture européenne et internationale.
Dans les écoles et les établissements scolaires, les ERAEI (enseignants référents pour l'action européenne et internationale) agissent en lien avec leur direction et les autres professeurs pour mettre en œuvre des projets européens et internationaux.
Le label Euroscol (ici ou QR code ci-contre) rend visibles les actions européennes menées dans les écoles et les établissements scolaires : parcours européens, mobilités, partenariats durables et enseignement de et en langues. Il reconnaît et valorise l'engagement des équipes dans une véritable dynamique d'ouverture

S'agissant des écoles et des établissements scolaires, les partenariats sont noués dans le contexte de ces projets académiques. Ils offrent un cadre de confiance propice aux échanges, à des projets pédagogiques communs et à la reconnaissance mutuelle des parcours.

Indicateur pour l'objectif 6
Nombre d'établissements labellisés Euroscol

Enjeu 3 - S'inspirer

Observer les systèmes étrangers, comparer, apprendre entre pairs puis réinvestir les enseignements dans les politiques françaises. Mobiliser les financements européens et internationaux.

Objectif 7 : Éclairer la décision publique par la comparaison et la veille internationales

Les données statistiques constituent le socle d'une analyse éclairée et rigoureuse des politiques éducatives en France et à l'étranger. La participation de la France aux grandes enquêtes internationales portées par l'OCDE et l'IEA permet au ministère de disposer, autant que de besoin, de données comparables sur les acquis des élèves, les pratiques pédagogiques et les conditions d'exercice des personnels.

Résultats attendus

- Rendre les comparaisons internationales plus directement mobilisables par les décideurs.
- Identifier les domaines où les écarts internationaux appellent une analyse approfondie.
- Diffuser les enseignements pertinents aux cadres et acteurs concernés.

Action 12 : Mesurer et situer les résultats français dans le monde à travers les enquêtes internationales (PISA, TIMSS, PIRLS, TALIS…) et les travaux européens et internationaux

Participer aux enquêtes internationales afin d'éclairer les politiques éducatives par des données comparables et rigoureuses tout en exploitant les résultats au sein de comparaisons entre systèmes éducatifs.

Les grandes enquêtes internationales, pilotées en France par la DEPP, offrent des éclairages sur les acquis des élèves et les conditions d'enseignement, utiles à l'analyse des politiques éducatives. PIRLS éclaire la compréhension de l'écrit, TIMSS les acquis en mathématiques et en sciences, PISA les compétences des élèves dans plusieurs domaines et TALIS documente les pratiques et les conditions d'exercice des enseignants. La confrontation de ces résultats, replacés dans leur contexte, aide à identifier des pistes d'amélioration pour le système éducatif français.

Action 13 : Structurer la veille et les comparaisons internationales des systèmes éducatifs et en diffuser les enseignements utiles à la décision publique

Au-delà des grandes enquêtes internationales, le ministère se nourrit de publications et d'une veille active sur les pratiques ayant démontré, dans certains contextes, leur efficacité.

Les publications de l'UNESCO, de l'OCDE et d'Eurydice au niveau de l'Union européenne apportent des données et analyses comparatives. Les notes régulières de la DEPP, les travaux du Conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN), du Conseil d'évaluation de l'École (CEE) et la Revue internationale d'éducation de Sèvres (FEI) offrent des éclairages scientifiques et pédagogiques. Le

Moniteur de la DREIC assure une veille sur les évolutions éducatives internationales. Leur croisement facilite l'identification et la diffusion d'enseignements utiles à la décision publique.

Indicateur pour l'objectif 7

Nombre annuel de productions relatives aux comparaisons internationales (rapport, article, note d'information ou production similaire) auxquelles le MEN ou ses opérateurs ont contribué, en distinguant les publications propres, les contributions à des publications d'organisations internationales et les productions de veille/comparaison

Objectif 8 : Enrichir les pratiques professionnelles

Développer l'échange de bonnes pratiques et renforcer l'expertise des personnels d'encadrement.

Résultats attendus

- Relier chaque mobilité ou séjour d'étude à un objectif professionnel explicite.
- Valoriser les parcours professionnels par l'organisation systématique d'une analyse au retour (RETEX).
- Mesurer et diffuser les acquis dans la formation initiale et continue.

Action 14 : Exposer les personnels d'encadrement à d'autres pratiques d'enseignement, de formation et de pilotage et organiser leur réinvestissement professionnel

Favoriser le développement professionnel des personnels d'encadrement par l'exposition à des pratiques efficaces et structurer leur réinvestissement pour améliorer les méthodes pédagogiques et managériales. Le développement professionnel repose sur des échanges d'expertise qui associent formation des cadres, coopération éducative et appropriation de pratiques observées à l'étranger. L'IH2EF contribue à l'enrichissement des pratiques professionnelles tandis que France Éducation international (FEI) facilite les échanges d'expertise et le partage de bonnes pratiques.

Indicateur pour l'objectif 8

Nombre de stagiaires de la formation initiale sensibilisés aux enjeux et aux dispositifs internationaux

Objectif 9 : S'appuyer sur les réseaux et les financements européens et internationaux, au service des priorités éducatives françaises

Le MEN s'engage, sous la coordination du MEAE et du SGAE, aux côtés d'autres ministères dans le dialogue international avec un double objectif : s'impliquer dans les réseaux d'experts afin de partager et de bénéficier d'autres expériences et orienter les cadres fixés par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO pour assurer une convergence avec nos priorités et besoins de financements de l'éducation en France et dans le monde.

Résultats attendus

- Faire converger les cadres européens et internationaux avec les priorités françaises.
- Mobiliser les financements européens et internationaux pour l'éducation dans le monde.
- Mobiliser les financements européens dans le cadre des priorités éducatives de la France.

Action 15 : Partager et confronter les expériences entre pairs, notamment dans les groupes de travail européens et les réseaux de pays partageant des priorités communes

Mutualiser les savoir-faire et favoriser les pratiques ayant fait leurs preuves en développant au sein des réseaux européens et internationaux. Les groupes de travail européens et les réseaux informels de pays partenaires favorisent les échanges de pratiques entre pairs. Par exemple, l'observatoire européen des médias numériques (EDMO) auquel participe le CLEMI-Réseau Canopé contribue à porter la voix de la France contre la désinformation.

***FOCUS** : L'EDU-EDIC, Consortium européen consacré au renforcement de la souveraineté européenne dans le domaine du numérique éducatif*

Le MEN est engagé dans ce consortium européen, structure juridique, partagée avec la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la Grèce, la Lituanie, les Pays-Bas et la Slovénie. Doté d'un premier financement de 10 M€ en 2027, il sera l'occasion de mettre en commun des ressources et des outils numériques éducatifs en contribuant à renforcer la souveraineté numérique européenne.

Action 16 : Mobiliser des fonds européens et internationaux au service de la coopération internationale et des priorités éducatives françaises

Renforcer les capacités du MEN à mobiliser les financements européens et internationaux pour répondre aux demandes de coopération et d'expertise et pour déployer ses priorités au niveau national. En mobilisant son expertise à la demande d'autres États, le MEN contribue à créer des effets de leviers pour construire des coopérations structurantes et durables dans le monde. Nous répondons à un enjeu double : accompagner les pays dans l'identification de leurs besoins et dans la mobilisation des grands bailleurs européens et internationaux. C'est dans cet objectif que ce ministère doit renforcer sa capacité à mobiliser des financements, notamment européens. Le MEN fait également valoir ses besoins de financement propre dans le cadre européen. Afin de faciliter la mise en œuvre des priorités éducatives en France, le ministère doit poursuivre la structuration de ses acteurs pour favoriser la captation de financements européens.

Faire émerger des consortiums au niveau académique et des établissements scolaires, identifier finement les types de financement en fonction des besoins, contribuer activement au dialogue interministériel constitue les modalités qui doivent encore se renforcer dans le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne (2028-2034), en particulier :

- Le plan de partenariat national et régional (PPNR) pour soutenir des réformes et investissements éducatifs ;
- Le programme Erasmus+ pour financer les mobilités et les coopérations européennes au service du développement des compétences ;
- Le programme « Global Europe » pour accompagner des projets de coopération internationale.

Indicateur pour l'objectif 9

Taux de retour sur les fonds européens

Table des indicateurs

Enjeu 1 - Rayonner

Objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles
1. Valoriser le savoir-faire et les valeurs françaises	1. Mobiliser l'expertise du ministère de l'Éducation nationale	Nombre d'experts nommés par type de projet de coopération éducative et par type d'enceinte	/
2. Valoriser le plurilinguisme	4. Attester le niveau de langue grâce aux certifications	Nombre de diplômes nationaux et de certifications en langue française (DELF-DALF-TCF) délivrés dans le monde	525 000 candidats inscrits aux examens (DILF, DELF, DALF) et 390 000 candidats au TCF (Canada, IRN, TP, Québec) en 2030
3. Contribuer à garantir la qualité de l'enseignement français à l'étranger	5. S'assurer de la conformité des établissements avec les exigences du système éducatif français, notamment par l'homologation et la mobilisation des personnels	Nombre de dossiers d'homologations délivrés et renouvelés	+ 20% de dossiers d'homologations délivrés et renouvelés

Enjeu 2 - Échanger

Objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles
4. Offrir aux élèves et aux apprentis une expérience de mobilité européenne ou internationale	6. Démocratiser les expériences d'ouverture européenne et internationale.	Nombre de mobilités réalisées par les élèves du second degré et les apprentis	50 % des élèves bénéficiant d'une mobilité européenne ou internationale au cours de leur scolarité
4. Offrir aux élèves et aux apprentis une expérience de mobilité européenne ou internationale	7. Reconnaître et valoriser la mobilité dans les parcours scolaires et les diplômes	Nombre de lycéens et d'apprentis disposant de l'indication « mobilité européenne et internationale » au baccalauréat (voie générale et technologique) ou de l'unité facultative de mobilité (voie professionnelle)	Doubler le nombre de lycéens et d'apprentis disposant de l'indication « mobilité européenne et internationale » ou de l'unité facultative de mobilité

Objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles
5. Développer les mobilités et les échanges des personnels d'éducation	9. Faire de la mobilité un levier de développement professionnel	Nombre de mobilités et d'échanges d'enseignants et de personnels éducatifs déclarés par les établissements sur la plateforme Mobilités scolaires internationales et dans le cadre d'eTwinning	Doubler la mobilité entrante et sortante et les échanges entre enseignants et personnels éducatifs
6. Accroître et structurer les partenariats scolaires	11. Structurer et valoriser des partenariats durables	Nombre d'établissements labellisés Euroscol	Doubler le nombre d'établissements disposant du label

Enjeu 3 – S'inspirer

Objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles
7. Éclairer la décision publique par la comparaison et la veille internationales	13. Structurer la veille et les comparaisons internationales des systèmes éducatifs et en diffuser les enseignements utiles à la décision publique	Nombre annuel de productions relatives aux comparaisons internationales (rapport, article, note d'information ou production similaire) auxquelles le MEN ou ses opérateurs ont contribué, en distinguant les publications propres, les contributions à des publications d'organisations internationales et les productions de veille/comparaison	/
8. Enrichir les pratiques professionnelles	14. Exposer les personnels d'encadrement à d'autres pratiques d'enseignement, de formation et de pilotage pour organiser leur réinvestissement professionnel	Nombre de stagiaires de la formation initiale sensibilisés aux enjeux et aux dispositifs internationaux	Cible attendue à la fin de l'année scolaire 2026-2027 : 75% Cible à 3 ans : 100%
9. S'appuyer sur les réseaux et les financements européens et internationaux, au service des priorités éducatives françaises	15. Partager et confronter les expériences entre pairs, notamment dans les groupes de travail européens et les réseaux de pays partageant des priorités communes	Taux de retour sur les fonds européens	16%

Glossaire

Abibac : L'Abibac est un double diplôme franco-allemand qui permet aux élèves de passer simultanément le baccalauréat français et l'*Abitur* allemand. Ce dispositif est proposé dans les lycées d'enseignement général en France et en Allemagne. Il repose sur un enseignement renforcé en allemand ou en français (langue, littérature, histoire-géographie) et une immersion culturelle dans les deux pays. L'Abibac a pour but de valoriser les compétences bilingues et interculturelles et de faciliter l'accès aux études supérieures en France et en Allemagne.

Agence Erasmus+ : L'Agence Erasmus+ France/ Education Formation assure en France, pour le compte de la Commission européenne la promotion, la mise en œuvre, la gestion et la valorisation du programme Erasmus+. Elle est également placée sous l'autorité du ministère de l'Éducation nationale, « autorité nationale », en lien avec les ministères chargés de l'Enseignement Supérieur, du Travail, de l'Agriculture, de la Culture et des Affaires étrangères (ministères membres du GIP).

Agence française de développement (AFD) : Opérateur placé sous la double tutelle du MEAE et du Ministère des finances, l'AFD finance et accompagne des projets dans le monde pour améliorer les conditions de vie des populations, soutenir la croissance et protéger la planète. L'éducation et la formation figurent naturellement parmi ces projets.

Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) : Opérateur du MEAE, l'AEFE, coordonne un réseau de 640[1] établissements internationaux d'enseignement français dans le monde. Ce réseau accueille plus de 400 000 élèves dans 140 pays.

Agence universitaire de la Francophonie (AUF) : Association mondiale d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche francophones, l'AUF regroupe 1007 établissements universitaires sur tous les continents dans 119 pays. Il promeut la coopération internationale entre universités francophones, le partage de bonnes pratiques et la mobilité des enseignants-chercheurs et étudiants.

Attestation EUROPRO : L'attestation EUROPRO est un document officiel émanant du Ministère de l'Éducation nationale. Il reconnaît les compétences professionnelles et linguistiques acquises par les élèves ou apprentis lors d'une mobilité internationale dans le cadre de la voie professionnelle. Elle valorise l'expérience à l'étranger et facilite son intégration dans le parcours de formation ou professionnel.

Attestation MobilitéPro : Délivrée par l'établissement scolaire d'origine après validation par l'équipe pédagogique et basée sur un référentiel de compétences, l'attestation MobilitéPro est un document officiel qui certifie les compétences professionnelles, linguistiques et interculturelles acquises par les élèves ou apprentis de la voie professionnelle lors d'une mobilité européenne ou internationale.

Baccalauréat européen : Le baccalauréat européen certifie l'accomplissement des études secondaires dans une École européenne ou dans une École européenne agréée par le Conseil supérieur. Il est officiellement reconnu comme un titre permettant l'admission dans l'enseignement supérieur dans tous les pays de l'Union européenne, ainsi que dans plusieurs autres pays.

Baccalauréat français international (BFI) : Le baccalauréat français international est un diplôme français. Il peut être présenté par les élèves de la voie générale ayant suivi trois enseignements spécifiques obligatoires (connaissance du monde, une discipline non linguistique en langue de section et l'approfondissement culturel et linguistique). Une seconde discipline non linguistique, facultative, peut être envisagée. Selon les établissements, le BFI se décline en parcours bilingue, trilingue ou quadrilingue.

[1] 2026

Bachibac : Le bachibac est un double diplôme franco-espagnol permettant aux élèves de passer simultanément le baccalauréat français et le *Bachillerato* espagnol. Ce dispositif est proposé dans des lycées d'enseignement général en France et en Espagne. Le Bachibac donne accès à un enseignement renforcé en espagnol ou en français (langue, littérature, histoire-géographie). Le Bachibac a pour but de valoriser les compétences bilingues et interculturelles et de faciliter l'accès aux études supérieures en France et en Espagne.

Cadre financier pluriannuel européen (CFP) : Cadre budgétaire de l'Union européenne (UE), le CFP 2021-2027 est fixé par le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil du 17 décembre 2020, pour une durée de sept ans commençant le 1er janvier 2021. Il est fondé sur l'article 312 du TFUE. Il fixe les plafonds des crédits d'engagement et de paiement de l'Union. Il est adopté par le Conseil statuant à l'unanimité, après approbation du Parlement européen. Il définit l'enveloppe dans laquelle sont financés les programmes de l'Union, dont Erasmus+. L'UE se dotera d'un nouveau cadre pour la période 2027-2033).

Campus des métiers et des qualifications (CMQ) : Les CMQ sont des pôles d'excellence qui fédèrent des établissements de formation, des entreprises et des acteurs locaux autour de filières professionnelles stratégiques (ex : numérique, industrie, santé). Leur mission est de renforcer l'attractivité des métiers, d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes et de répondre aux besoins économiques régionaux. Ils proposent des parcours de formation innovants, incluant des stages, des projets collaboratifs et des certifications reconnues. Pour le MEN, les CMQ se présentent comme des leviers de coopération entre l'éducation, la recherche et le monde professionnel avec une forte orientation vers l'Europe et l'international.

Campus professionnels franco-étrangers : Ces campus sont des dispositifs de coopération dans le domaine de l'enseignement et la formation professionnels. Implantés dans un pays partenaire et pouvant bénéficier de la mise à disposition de l'expertise du MEN, et la contribution d'entreprises françaises, ils ont pour objectif d'accompagner la rénovation de filières de formation à l'étranger dans une logique d'intérêt partagé.

Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) : Agence de l'Union européenne chargée d'appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques d'enseignement et formation professionnels, de compétences et de qualifications, le Cedefop travaille avec la Commission européenne, les États membres et les partenaires sociaux. Il produit des données, analyses comparatives, études et outils sur les tendances du marché du travail, les besoins actuels et futurs en compétences, les inadéquations entre compétences et emplois, ainsi que sur la reconnaissance des qualifications et la validation des acquis. Il contribue à la modernisation des systèmes d'EFP, à la qualité des formations et à la mobilité des apprenants.

Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) : Le CLEMI est chargé de l'éducation aux médias et à l'information dans l'ensemble du système éducatif français. Fort d'un ancrage historique dans la communauté enseignante et de partenariats solides avec les médias depuis plus de 40 ans, le CLEMI a pour mission de promouvoir, tant au plan national que dans les académies, notamment par des actions de formation, l'usage des moyens d'information dans l'enseignement afin de favoriser une meilleure compréhension par les élèves du monde qui les entoure tout en développant leur sens critique.

Centre national d'enseignement à distance (Cned) : Opérateur du MEN, le Cned conduit son action autour d'une double mission d'éducation et de formation à distance. Il porte les valeurs du service public pour favoriser l'accès à l'éducation et à la formation pour tous. Avec plus de 19 000 inscrits à l'international, le Cned est le premier opérateur de la formation tout au long de la vie en Europe et dans le monde francophone. Son expertise en formation à distance lui permet de participer au développement de l'enseignement français dans le monde et à la diffusion de la langue et de la culture françaises.

Centre national d'étude des systèmes scolaires (CNESCO) : Le Cnesco est le fruit d'un partenariat entre le ministère chargé de l'Éducation nationale et le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), auquel il est rattaché. Le Cnesco organise des conférences de consensus et des conférences de comparaisons internationales. Il produit des rapports, notes et synthèses sur l'évaluation du système éducatif français, en s'appuyant sur des données scientifiques et comparatives. Ses publications visent à éclairer les décisions publiques et à stimuler le débat sur l'école. Le CNESCO travaille en collaboration avec des chercheurs, des institutions nationales et internationales.

Commission européenne : La Commission européenne incarne le pouvoir exécutif de l'Union européenne. Dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, elle dispose d'une compétence d'appui pour accompagner les États membres qui sont seuls décisionnaires. Pour structurer leur collaboration, les États se sont dotés d'une stratégie : « l'espace européen de l'éducation ». Ils engagent ainsi des moyens pour coopérer, en particulier le programme Erasmus+ afin renforcer les synergies, en définissant des objectifs partagés et se dotant d'indicateurs. Les ministres de l'éducation se réunissent tous les six mois. Dans l'intervalle, des groupes de travail et d'experts se retrouvent afin de faire valoir leurs positions et contribuer à faire vivre cet espace européen.

Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) : La CONFEMEN est un espace de dialogue de haut niveau dédié à l'éducation. Son secrétariat général est basé à Dakar, au Sénégal. C'est la plus ancienne instance de la Francophonie (créée en 1960). Son programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) permet de disposer des données probantes sur la qualité de l'éducation des systèmes éducatifs des pays qui y participent.

Conseil de l'Europe : Le Conseil de l'Europe est une organisation internationale fondée en 1949, garante des trois piliers fondamentaux Démocratie, Droits de l'homme et État de droit. Siégeant à Strasbourg, il compte 46 membres. Il œuvre, en particulier à la promotion de politiques éducatives pour permettre aux enfants et aux jeunes de devenir des citoyens européens responsables, engagés et éclairés. Le MEN siège au Comité directeur Éducation qui se réunit deux fois par an. La France est par ailleurs membre fondateur de deux accords partiels élargis du Conseil de l'Europe : le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) depuis 1994 et l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe (OHTE) depuis 2020.

Conseil d'évaluation de l'École (CEE) : Au sein du MEN, le Conseil d'évaluation de l'École (CEE) est chargé d'évaluer, en toute indépendance l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire. Il promeut le développement d'une évaluation la plus complète, objective et constructive possible.

Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL) : CODOFIL est l'agence des affaires francophones qui a pour mission de renforcer la présence du français en Louisiane. Elle agit principalement dans le domaine éducatif en soutenant l'enseignement du français, la formation des enseignants et les programmes immersifs. Son action s'étend également à l'ouverture internationale, en favorisant les échanges éducatifs, les partenariats avec des institutions francophones et la promotion de la culture louisianaise-francophone.

Conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN) : Le Conseil scientifique de l'éducation nationale a pour mission de faciliter la prise en compte des apports de la recherche scientifique, de l'expérimentation et de la comparaison internationale dans les politiques et les pratiques éducatives. Organisme rattaché au ministre de l'Éducation nationale, il réalise, en toute indépendance, et sous la seule responsabilité de ses membres, des synthèses des connaissances scientifiques destinées au ministre, aux responsables de l'éducation nationale, aux enseignants et aux parents. Le CSEN publie des avis, rapports et recommandations fondés sur des preuves scientifiques pour éclairer les politiques éducatives.

Délégation à la communication (DELCOM) : La délégation à la communication élabore la politique d'information et de communication interne et externe du ministère de l'éducation nationale et coordonne sa mise en œuvre aux niveaux central et déconcentré.

Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) : La délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération coordonne les politiques européenne, internationale et de coopération relevant de la compétence du ministre chargé de l'éducation nationale. Elle contribue à l'ouverture internationale du système éducatif français et à sa valorisation à l'extérieur des frontières.

Diplôme Approfondi en Langue Française (DALF) : Diplôme officiel délivré par le MEN, le DALF évalue les compétences en français des apprenants du niveau C1 à C2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Diplôme d'Études en Langue Française (DELF) : Diplôme officiel délivré par le MEN, le DELF évalue les compétences en français des apprenants du niveau A1 à B2 du CECRL.

Direction des affaires financières (DAF) : La DAF coordonne la préparation du budget de la mission interministérielle « enseignement scolaire » et de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur ». Elle assure la tutelle financière des opérateurs du MEN.

Direction des affaires juridiques (DAJ) : La direction des affaires juridiques exerce une fonction de conseil, d'expertise et d'assistance auprès de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements.

Direction de l'encadrement (DE) : La direction de l'encadrement est chargée de l'élaboration de la stratégie de la politique de l'encadrement du MEN dont les mobilités à l'étranger, en lien avec le MEAE.

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) : La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance est le service statistique public de l'éducation. Direction du ministère chargé de l'éducation nationale, la DEPP produit des analyses, des études et des statistiques sur le système éducatif. Elle fait partie de la statistique publique française et se conforme au Code des bonnes pratiques de la statistique européenne (indépendance, intégrité et responsabilité). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité de la statistique publique. La DEPP contribue directement à l'ensemble des enquêtes internationales, à la collecte d'indicateurs européens et internationales et à certaines publications, notamment européennes, dans le domaine de l'éducation.

Direction du numérique pour l'Éducation (DNE) : La direction du numérique pour l'Éducation a pour mission l'impulsion et l'accompagnement de la transformation numérique du système éducatif au bénéfice de l'ensemble de la communauté éducative ainsi que des agents. Elle a la particularité d'être à la fois une direction en charge de la partie SI / infrastructure ministérielle, ainsi que de la partie numérique pédagogique et éducative. Elle contribue à porter les positions françaises dans les enceintes européennes et internationales et participent régulièrement à des groupes d'experts et de travail.

Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) : La direction générale de l'enseignement scolaire élabore la politique éducative et pédagogique, en particulier les langues vivantes et assure la mise en œuvre des programmes d'enseignement des écoles, des collèges, des lycées et des lycées professionnels. Elle est en charge de l'élaboration des diplômes et de l'organisation des examens. Elle définit la politique de formation des personnels. Elle contribue à porter les positions françaises dans les organisations européennes et internationales et participent régulièrement à des groupes d'experts et de travail.

Direction générale des ressources humaines (DGRH) : La direction générale des ressources humaines est chargée de la gestion prévisionnelle des recrutements et des carrières des personnels du ministère chargé de l'Éducation nationale et du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à l'exception des personnels d'administration centrale. Elle coordonne les dispositifs de mobilité de longue durée des personnels en lien avec le MEAE.

Dispositif européen Europass Mobilité : L'Europass Mobilité est un document européen qui permet de consigner les savoirs et compétences acquis lors d'une expérience de mobilité réalisée en Europe (stage, période d'études, bénévolat). Il s'adresse à toute personne, quel que soit son âge ou son niveau

d'éducation. Il facilite la description et la valorisation des compétences acquises auprès des employeurs, des établissements d'enseignement ou de formation.

Écoles européennes : Il existe deux types de structures. Destinée en priorité aux enfants des personnels des institutions européennes, les Écoles européennes dispensent un enseignement multilingue et multiculturel à des élèves des cycles maternel, primaire et secondaire. Les Écoles européennes agréées sont des écoles qui offrent un enseignement européen correspondant aux exigences pédagogiques fixées pour les Écoles européennes mais elles se situent dans le cadre des réseaux scolaires nationaux. En France, il existe quatre écoles européennes agréées (à Lille, Strasbourg, Manosque et Paris). Elles proposent une approche intégrée des programmes scolaires, alignée sur les standards européens. Le baccalauréat européen, reconnu dans toute l'UE, facilite l'insertion dans l'enseignement supérieur et valorise la dimension internationale des parcours scolaires.

Ev@lang : Ev@lang est un dispositif de tests de positionnement linguistique en ligne, adaptatifs et non certifiants, conçu par l'opérateur du MEN FEI, permettant d'évaluer les compétences des apprenants au regard du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Proposé en français, en anglais et en arabe, il s'adresse à des publics variés, notamment aux établissements d'enseignement, aux centres de formation linguistique et aux entreprises, en France comme à l'international.

Ev@lang Collège : Ev@lang collège est un dispositif spécifique d'évaluation du niveau d'anglais des élèves de troisième, inscrit dans le cadre du Plan langues vivantes du MEN. Généralisé en 2022 auprès de près de 800 000 élèves, ce test constitue un outil de diagnostic et de pilotage pédagogique.

L'observatoire des médias numériques européens (EDMO) : Cet observatoire, initiative de la Commission européenne a pour mission de lutter contre la désinformation en coordonnant un réseau d'experts indépendants (fact-checkers, chercheurs, plateformes numériques) pour analyser et contrer les fausses informations. Placé sous une gouvernance conjointe entre la Commission et un consortium d'organisations spécialisées, l'EDMO vise à servir de point de référence en matière de données et de politiques sur la désinformation, la confiance du public, l'éducation aux médias et l'information de qualité. Basé à l'École de gouvernance transnationale de l'IUE de Florence, l'EDMO s'appuie sur un réseau de 15 pôles nationaux ou multinationaux actifs dans 30 pays européens.

Elysée Prim : Élysée Prim est un programme de mobilité franco-allemand permettant aux professeurs des écoles de l'enseignement public d'enseigner en Allemagne le temps d'une année scolaire. Il permet également aux écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public d'accueillir des professeurs allemands. Il contribue à cet égard au dispositif des maternelles Élysée. Il est soutenu par les ministères de l'Éducation des deux pays et coordonné par l'OFAJ.

Erasmus+ : Ce programme finance la mobilité européenne d'un public très large - élèves, apprentis, étudiants, enseignants, cadres de l'éducation, formateurs, demandeurs d'emploi, volontaires ainsi que des coopérations transnationales renforçant les liens entre les systèmes d'éducation et de formation des États membres. Il est également ouvert à certains pays hors UE. Doté d'un budget de plus de 28Mds€ sur 7 ans (2021/2027), il aura permis à l'Agence Erasmus+ France/Éducation Formation de disposer de plus de 2Mds€.

Esabac : L'Esabac est un double diplôme franco-italien qui permet aux élèves de passer simultanément le baccalauréat français et l'*Esame di Maturita* italien. Ce dispositif est proposé dans des lycées d'enseignement général et technologique en France et en Italie, avec un enseignement renforcé en italien ou en français (langue, littérature, histoire). L'Esabac a pour but de valoriser les compétences bilingues et interculturelles et de faciliter l'accès aux études supérieures en France et en Italie.

Établissements publics locaux d'enseignement international (EPLEI) : Les établissements publics locaux d'enseignement international sont constitués de classes des premier et second degrés et dispensent, tout au long de la scolarité, des enseignements en langue française et en langue vivante étrangère. Ils préparent soit à l'option internationale du diplôme national du brevet et à l'option internationale du baccalauréat, soit au baccalauréat européen. Ils peuvent aussi accueillir, dans une

proportion fixée par décret, des élèves qui préparent le brevet et le baccalauréat sans option internationale (code de l'éducation, art. L. 421-19-1).

eTwinning : Plateforme européenne gratuite de collaboration en ligne entre établissements scolaires, eTwinning permet aux enseignants et élèves de mener des projets pédagogiques à distance avec des partenaires étrangers en utilisant les technologies du numérique. eTwinning promeut l'innovation pédagogique et l'ouverture interculturelle. Les projets peuvent porter sur des thèmes variés (langues, sciences, citoyenneté, etc.) et s'intégrer dans les programmes scolaires. Ce dispositif est une action du programme Erasmus+ gérée en France par un bureau d'assistance nationale (BAN) qui dépend de l'opérateur du MEN, Réseau Canopé.

Eurydice : En tant que réseau d'information sur les systèmes éducatifs européens, géré par l'UE, Eurydice fournit des données comparatives, analyses et rapports sur les structures, politiques et pratiques éducatives dans les pays membres. Ses publications couvrent des thèmes comme l'organisation scolaire, les programmes, l'évaluation ou la formation des enseignants.

Fondation de Turin : La Fondation européenne pour la formation (ETF), agence de l'Union européenne basée à Turin, accompagne les pays voisins et partenaires de l'UE dans la réforme de leurs systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'emploi. Elle soutient notamment la modernisation et l'anticipation des besoins en compétences, le développement de l'apprentissage tout au long de la vie et la coopération en matière de mobilité et de reconnaissance des qualifications. À cette fin, elle produit des analyses, des outils et des recommandations à destination des autorités nationales, des partenaires sociaux et des acteurs de la formation.

Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) : Ce sont les principaux instruments financiers de la politique de cohésion régionale de l'Union européenne. Ils permettent de soutenir la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne, en réduisant les écarts de développement entre les régions et en favorisant l'innovation, l'emploi et la transition écologique. Ils interviennent en complément d'autres financements. Les principaux FESI utilisés pour l'éducation sont le FSE+/ FTJ, le FEDER et les programmes INTERREG.

France Éducation international (FEI) : Créé en 1945 et situé à Sèvres, France Éducation international est un opérateur du MEN. Ses missions, qui s'inscrivent dans le cadre des priorités du gouvernement en matière de coopération internationale, s'articulent autour de trois axes d'activité : la coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la qualité de l'enseignement supérieur ; l'appui à la diffusion de la langue française dans le monde, par la formation de formateurs et de cadres éducatifs et par la délivrance de certifications en français ; la mobilité internationale des personnes, à travers des programmes d'échange d'assistants de langue et de professeurs ainsi que la délivrance d'attestations de comparabilité des diplômes étrangers.

Global Europe et Team Europe : Premier bailleur de fonds au monde, dans le cadre de l'aide publique au développement, l'UE s'est structurée pour renforcer son action extérieure. Elle s'est dotée d'un cadre global financier, Global Europe et d'une instance de coordination Team Europe afin de fixer des priorités thématiques et géographiques. Ces priorités thématiques et géographiques sont déclinées en programmes, en particulier les Team Europe Initiatives (TEI).

Groupe des 7 (G7) : Le G7 est un groupe de discussion et de concertation où sont apportées des réponses communes aux grands enjeux globaux et économiques. Il réunit chaque année les chefs d'État et de gouvernement de sept pays parmi les plus industrialisés au monde (Allemagne, Canada, Italie, Japon, Etats-Unis, France, Royaume-Uni) et l'Union européenne.

Groupe des 20 (G20) : Le G20 est un forum intergouvernemental qui rassemble les 19 chefs d'État et de gouvernement des pays aux économies les plus développées, ainsi que l'Union européenne. D'abord centrés sur les sujets économiques, le G20 a progressivement élargi le périmètre de ses discussions pour intégrer un nombre croissant de filières thématiques, dont l'éducation.

Indication « mobilité européenne et internationale » : Cette indication est apposée sur le diplôme du baccalauréat général et technologique pour valoriser l'engagement des lycéens ayant réalisé une

mobilité individuelle en Europe ou dans le monde. Elle reconnaît les compétences interculturelles et linguistiques acquises lors de ces mobilités. Elle est attribuée sous certaines conditions (comme une durée minimale de trois semaines).

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) : L'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche est un service interministériel qui exerce des missions d'inspection, de contrôle, d'audit, d'enquête, d'évaluation, de conseil, d'appui et des missions de coopération internationale. Elle contribue à porter les positions françaises dans les instances bilatérales, européennes et internationales et participent régulièrement à des groupes d'experts et de travail.

Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) : L'IH2EF est un service à compétence nationale, situé à Poitiers. C'est l'institut national de formation et de développement professionnel des cadres de l'éducation en France. Il accompagne, forme et sensibilise les personnels d'encadrement de l'enseignement secondaire et supérieur aux enjeux stratégiques du système éducatif en France comme à l'international. Son réseau fédère les académies et partenaires institutionnels pour harmoniser les approches, diffuser des innovations et accompagner les réformes portées par le MEN.

Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ) : Les INSPÉ, composantes universitaires, sont des instituts professionnels de formation des enseignants et des personnels d'éducation. Ils préparent notamment au diplôme de Master des Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF). Pendant ce cursus de deux années, les INSPÉ forment les étudiants se destinant aux métiers de professeur des écoles, professeur de collège et lycée ainsi que de conseiller principal d'éducation, tout en les préparant aux concours afférents.

International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA) : L'IEA est une association internationale d'instituts de recherche nationaux, d'organismes de recherche publique, d'universitaires et d'analystes qui s'efforcent d'étudier, de comprendre et d'améliorer l'éducation dans le monde entier. Depuis 1958, l'IEA mesure les résultats des élèves dans des matières telles que les mathématiques et les sciences (TIMSS), la lecture (PIRLS) et l'éducation civique et citoyenne (ICCS et CIVED), évalue les compétences en informatique des élèves (ICILS et SITES) et étudie l'éducation dans la petite enfance (ECES) et la formation des enseignants (TEDS-M).

Programme Jules Verne : Le programme de mobilité internationale pour les enseignants, Jules Verne s'adresse aux enseignants du second degré. Il vise à développer dans le cadre d'un séjour en immersion pluriannuelle des compétences interculturelles, linguistiques et pédagogiques, tout en renforçant les partenariats entre établissements.

Maternelle Elysée : Le réseau franco-allemand des écoles maternelles Élysée réunit environ 350 écoles maternelles françaises et leur équivalent en Allemagne, les Kitas. Les écoles maternelles Élysée ont pour objectif d'introduire, à côté de la langue de scolarisation nationale, un usage de la langue du partenaire régulier et adapté à l'âge des enfants. Les écoles françaises inscrites dans ce réseau s'engagent à sensibiliser les élèves à la langue allemande comme langue de communication et de culture. Les modalités peuvent aller de l'organisation de séquences régulières au cours de la semaine à des formes d'immersion plus ou moins complète.

Moniteur de la DREIC : Veille internationale à partir de sources ministérielles, d'organisations multilatérales et de presse internationale spécialisée pour apporter un éclairage international sur l'actualité éducative du ministère.

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) : L'OFAJ est une organisation internationale au service de l'amitié franco-allemande. Il a pour mission de rapprocher les jeunes des deux pays et de renforcer leur entente mutuelle. Depuis 1963, l'OFAJ a permis à plus de 10 millions de jeunes de participer à 400 000 programmes d'échanges.

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : L'UNESCO est un organisme spécialisé de l'ONU qui œuvre à renforcer les liens entre les peuples à travers l'éducation,

la science, la culture et l'information. L'UNESCO est cheffe de file pour l'ODD4, qui vise à garantir l'accès à tous et toutes à une éducation équitable, gratuite et de qualité. Elle publie des rapports, définit des cadres normatifs et promeut l'éducation à la paix, au développement durable. Elle appuie les États via des programmes concrets tout en ayant pour rôle la protection du patrimoine culturel.

Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : L'OIF agit pour la promotion du français et le renforcement des systèmes éducatifs dans ses 88 États membres. Elle soutient la formation des enseignants, l'éducation bilingue et l'accès aux ressources pédagogiques. Via des programmes comme Éducation et formation, elle favorise l'équité, l'inclusion et l'adaptation aux enjeux.

Partenariat mondial pour l'éducation (PME) : Le PME constitue le principal fonds multilatéral mondial dédié au financement de l'éducation de base dans les pays à faible revenu. Il mutualise les contributions internationales dont les contributions françaises portées par le MEAE, pour soutenir la scolarisation universelle.

Partenariats bilatéraux de coopération éducative : Les partenariats bilatéraux de coopération éducative s'inscrivent dans le cadre plus large de coopérations coordonnées par le MEAE (Traités, partenariats stratégiques, ...). Il se traduisent par des textes spécifiques (conventions culturelles et éducatives, accords intergouvernementaux, ...) signés avec l'ensemble des pays partenaires du MEN. Ils peuvent se décliner entre les régions académiques et leurs homologues.

Plan de partenariat national et régional (PPNR-UE) : Il s'agit d'un instrument de programmation, dans le cadre financier pluriannuel 2028-2034. Il s'inscrit dans les « Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, la prospérité et la sécurité agricole, rurale, de la pêche et la sécurité maritime ». Reposant sur une logique de performance, il est organisé autour de grands thèmes comprenant des mesures (réformes et investissements), déclinées en cibles et jalons. Le PPNR a vocation à appuyer les réformes structurelles et les investissements nationaux ou régionaux destinés à renforcer les compétences, l'adéquation entre formation et emploi, et les infrastructures éducatives.

Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) : Programme d'évaluation des acquis scolaires dans les pays membres de la CONFEMEN. Le PASEC mesure les compétences des élèves en lecture et en mathématiques (niveaux primaire et collège) et fournit des données comparables pour orienter les politiques éducatives. Il permet d'identifier les forces et faiblesses des systèmes éducatifs et de promouvoir des réformes ciblées. Ses résultats sont utilisés par les ministères de l'Éducation et les partenaires internationaux (ex : Banque mondiale, UNESCO).

Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) : Cette enquête quadriennale de l'OCDE évalue les compétences des élèves de 15 ans en lecture, mathématiques et sciences. PISA évalue également des compétences transversales (résolution de problèmes, pensée critique) et analyse les facteurs socio-économiques influençant les performances. Pour le MEN, la DEPP participe à la gouvernance de PISA et administre la collecte de données dans les établissements scolaires.

Progress in International Reading Literacy Study (PIRLS) : Menée tous les 5 ans par l'IEA, cette enquête internationale évalue les compétences en lecture des élèves de 4e année de scolarité obligatoire (environ 9-10 ans). Elle permet de comparer les performances des systèmes éducatifs et d'analyser les facteurs influençant l'apprentissage de la lecture. Ses résultats aident les pays à améliorer leurs politiques éducatives en matière de littératie.

ProTandem : ProTandem est l'agence franco-allemande pour les échanges dans l'enseignement et la formation professionnels. Elle subventionne et organise des échanges franco-allemands de jeunes et d'adultes en formation professionnelle depuis 1980.

Réseau Canopé : Opérateur du MEN, Réseau Canopé forme tout au long de la vie les enseignants et plus globalement les acteurs de l'éducation. Il participe à la mise en œuvre du plan national et des plans académiques et départementaux de formation, aux côtés des services académiques de formation -notamment les écoles académiques de la formation continue (EAFC) - et du numérique éducatif. Il forme également et accompagne les différents acteurs des territoires qui participent à l'éducation des enfants et des jeunes.

Réseau des INSPÉ : Le réseau des INSPE est un pôle structurant de la formation des enseignants, de la maternelle à l'université. Pour l'éducation nationale, il assure la formation initiale et continue des professionnels, en alignement avec les priorités ministérielles. Répartis en France, les 32 INSPÉ et l'ENSFEA) garantissent une offre de proximité, tout en mutualisant des ressources pédagogiques et scientifiques pour harmoniser les pratiques.

Réseau universitaire francophone international pour la formation en éducation et en sciences de l'éducation (RUFIFESE) : Le RUFIFESE soutient des projets de recherche collaborative, des formations doctorales et des échanges académiques. Il contribue à renforcer la qualité de l'éducation dans l'espace francophone. Le réseau des INSPÉ en est membre.

Revue internationale d'éducation de Sèvres : La revue internationale d'éducation de Sèvres publiée par FEI, propose des analyses comparatives sur les systèmes éducatifs, les politiques publiques et les innovations pédagogiques à l'échelle internationale. La revue s'adresse aux chercheurs, décideurs et professionnels de l'éducation et contribue à diffuser les bonnes pratiques et à stimuler la réflexion sur les enjeux éducatifs mondiaux.

Secrétariat général du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace et du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative : Il veille à la cohérence de l'action ministérielle en assurant la coordination administrative entre les directions générales et l'animation territoriale dans les domaines relevant de sa compétence. Il conduit les réflexions stratégiques relatives à l'organisation et à l'administration des ministères et propose leurs évolutions, en lien avec les directions. Il définit et met en œuvre les politiques de modernisation administrative. Il s'assure, au sein des ministères, de la prise en compte des objectifs de performance des programmes budgétaires. Il est chargé, en lien avec les directions de programme, de la définition de la politique de l'encadrement supérieur ainsi que de sa gestion prévisionnelle et personnalisée. Il coordonne les dispositifs de contrôle interne pour la maîtrise des risques mis en place au sein de ces ministères. Il organise l'exercice de la tutelle des établissements publics nationaux relevant de l'enseignement scolaire

Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) : Le SGAE est un service du Premier ministre chargé de coordonner l'action gouvernementale sur les dossiers européens, dont l'éducation. Il a pour mission d'assurer la cohérence de la position française dans les négociations et instances européennes, en s'appuyant sur les représentants permanents des ministères, qui défendent les priorités nationales, y compris éducatives, au sein des enceintes européennes. Le SGAE pilote la préparation des conseils des ministres de l'UE, garantit la transposition des actes législatifs européens et facilite la concertation interministérielle pour harmoniser les prises de position de la France, notamment sur les sujets liés à l'éducation, à la formation et à la jeunesse.

Sections binationales : Les sections binationales sont un dispositif bilingue et biculturel mis en place dans le cadre d'accords bilatéraux conclus par la France avec l'Allemagne (Abibac), l'Espagne (Bachibac) et l'Italie (Esabac). Elles intègrent au parcours de l'élève un enseignement spécifique de langue et littérature du pays partenaire ainsi qu'un enseignement d'histoire-géographie dispensé dans la langue partenaire, selon des programmes et des modalités d'évaluation arrêtés d'un commun accord par les deux États. Des sections binationales correspondantes existent dans chacun des pays partenaires. Les sections binationales sont proposées au lycée général. L'Esabac est également ouvert en série STMG. Elles permettent d'obtenir la double délivrance du baccalauréat et du diplôme de fin d'études secondaires du pays partenaire (*Abitur*, *Bachillerato* ou *Esame di Maturità*).

Sections européennes ou de langues orientales (SELO) : Les sections européennes ou de langues orientales associent un enseignement linguistique renforcé dans une langue vivante (LVA ou LVB) et l'enseignement d'une discipline non linguistique (DNL) dispensé dans cette langue, en première et en terminale. Elles sont proposées dans plusieurs langues selon les ressources des établissements. Les élèves qui remplissent les conditions fixées par l'arrêté du 20 décembre 2018 obtiennent l'indication « section européenne » ou « section de langue orientale » sur leur diplôme du baccalauréat général ou technologique.

Sections internationales : Les sections internationales sont un dispositif bilingue et biculturel mis en place par le MEN, en coopération avec les pays partenaires, dans le cadre de partenariats bilatéraux conclus entre la France et les États étrangers ou des organismes représentant leur système éducatif. Elles intègrent, au sein du système français, un enseignement relevant de la langue, de la culture et du suivi pédagogique du pays partenaire, afin de faciliter l'accueil d'élèves étrangers et de former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère. Elles sont proposées à l'école élémentaire, au collège et au lycée d'enseignement général, en classe de seconde uniquement, ainsi que dans le réseau d'enseignement français à l'étranger. À partir de la classe de première, elles sont remplacées par les classes menant au baccalauréat français international (BFI).

Séjours professionnels et stages de perfectionnement linguistique : Les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel organisés par FEI concernent les enseignants des premier et second degrés titulaires y compris les enseignants de disciplines non linguistiques (DNL) et de sections européennes et de langues orientales (SELO). Ces stages couvrent plusieurs axes : la formation des enseignants, l'enrichissement des pratiques pédagogiques, didactiques, culturelles et scientifiques des enseignants et le renforcement des compétences linguistiques. Ces stages contribuent à la diversification des langues vivantes proposées par le système éducatif français.

Service de l'action administrative et des moyens (SAAM)-MEN : Le SAAM assure la gestion administrative, logistique et financière de l'administration centrale.

Service de défense et de sécurité (SDS)-MEN : le SDS est chargé d'animer et de coordonner la politique ministérielle en matière de défense, de vigilance et de gestion de crise.

Teaching and Learning International Survey (TALIS) : Menée tous les 6 ans par l'OCDE, cette enquête internationale évalue les conditions de travail et les pratiques des enseignants et chefs d'établissement. TALIS analyse des thèmes comme la formation des enseignants, leur satisfaction professionnelle, l'autonomie pédagogique ou encore l'usage du numérique.

Test de connaissance du français (TCF) : Test standardisé conçu par France Éducation international, le TCF évalue tous les niveaux de A1 à C2 du CECRL en français sur une seule épreuve. Il délivre aux apprenants une attestation de leur niveau de maitrise du français valable 2 ans.

Trends in International Mathematics and Science Study (TIMSS) : TIMSS est une enquête internationale menée tous les 4 ans par l'IEA qui évalue les performances en mathématiques et en sciences des élèves de 4e et 8e années de scolarité (environ 9-10 ans et 13-14 ans).

Union nationale du sport scolaire (UNSS) : Placée sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, l'UNSS est la fédération française de sport scolaire du second degré. Multisports, elle est ouverte à tous les élèves licenciés dans les 9000 associations sportives des collèges et lycées animées par les professeurs d'EPS, et éduque ainsi les jeunes par le sport, en cohérence avec les objectifs éducatifs du sport scolaire. Elle participe aux championnats organisés par la Fédération internationale du sport scolaire et contribue à des échanges européens et internationaux.

Unité facultative de mobilité : Ce dispositif permet aux élèves préparant un diplôme professionnel - notamment le baccalauréat professionnel - de faire reconnaître les compétences acquises au cours d'une période de formation réalisée à l'étranger, en particulier dans le cadre d'un programme européen tel qu'Erasmus+. Elle fait l'objet d'une évaluation en deux temps : une première évaluation réalisée dans le pays d'accueil, puis un entretien devant une commission en France, au retour de l'élève. Les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 reçoivent l'attestation MobilitéPro, jointe à leur diplôme.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Liberté Égalité Fraternité

Les acteurs de la stratégie européenne et internationale du ministère de l'Éducation nationale

Rayonner | Échanger | S'inspirer

Cadres internationaux

- CONFEMEN
- G20
- OCDE
- G7
- OIF
- ONU/UNESCO

Écoles et établissements scolaires

Enseignants référents pour l'action européenne et internationale (ERAEI)

Académies

Réseau des délégations régionales académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DRAREIC)

Cadres européens

- Conseil de l'Europe
- Union européenne

Partenaires étrangers

Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC)

France Éducation international (FEi)

Directions et services du ministère de l'Éducation nationale

- Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)
- Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR)
- Direction générale des ressources humaines (DGRH)
- Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF)

Secrétariat général

- Direction des affaires financières (DAF)
- Direction des affaires juridiques (DAJ)
- Direction de l'encadrement (DE)
- Direction du numérique pour l'éducation (DNE)
- Délégation à la communication (DELCOM)
- Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
- Service de l'action administrative et des moyens (SAAM)
- Service de défense et de sécurité (SDS)

Opérateurs du MEN

- Centre national d'enseignement à distance (CNED)
- Réseau Canopé : BAN eTwinning / Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI)

Programme UE

- Agence Erasmus+ France / Éducation Formation

Organisations bilatérales

- Agence ProTandem
- Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)

Autres

- Conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN)
- Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) / Centre national d'étude des systèmes scolaires (CNESCO)
- Réseau des INSPÉ
- Conseil d'évaluation de l'école (CEE)
- Union nationale du sport scolaire (UNSS)

Une coopération qui mobilise plusieurs ministères :

MAASA
Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

MC
Ministère de la Culture

MEAE
Agence pour l'enseignement français à l'étranger **(AEFE)**

MEFSIEN
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique

MESRE
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace

MSJVA
Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

MTS
Ministère du Travail et des Solidarités

Sous la coordination des :

MEAE
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

SGAE
Secrétariat général des affaires européennes

education.gouv.fr